

Département de l'Evaluation et
Du Suivi des Programmes
Ref : DESP/MJLZ/NHC/FC n° 29
Dossier suivi par : MJ Leroy-Zamia et N Haeffner-Cavaillon

Paris, le 16 février 2018

Note à l'attention des membres de CSS

Objet : Evaluation des Structures - Vague D

1/ Evolution du format du dossier

Le dossier se compose de deux parties :

1. Le dossier HCERES avec les documents joints
2. Les fiches :
 - Bilan synthétique de production avec 5 publications originales majeures et 5 productions majeures de l'entité (Valorisation économique, clinique ou sociétale),
 - Résumé du projet

2/ La phase d'évaluation des équipes par les CSS

Les fiches "rapporteur" individuelles ne sont plus à renseigner mais les 2 rapporteurs doivent pré-remplir le **Tableau de synthèse-CSS** qui sera discuté et validé en séance plénière de CSS

Le Tableau de synthèse-CSS comprend 6 items :

1. Réalisations,
2. Positionnement national et international,
3. Originalité du programme - compétences et savoir-faire,
4. Direction - animation,
5. Synergie avec l'environnement,
6. Avis global.

Tous les items doivent être commentés avec soin.

Les appréciations (Remarquable, Excellent, Très bien, Bien, Moyen, Insuffisant) **pour chaque item doivent être le reflet des commentaires.**

Afin de vous aider à renseigner ce tableau de synthèse-CSS, la cellule MIB du DESP fournit, aux membres des CSS, différents indicateurs concernant le profil des équipes (effectif chercheur, effectif IT, post-doc, indicateurs bibliométriques, indicateurs de valorisation économiques...).

Au total, **428 équipes** sont à évaluer. Les membres de CSS ont à observer un **quota d'appréciation d'avis global : 15% maximum de Remarquable et 35% maximum d'Excellent** de l'effectif global.

Vous trouverez ci-dessous la répartition maximale demandée par CSS d'avis global "Remarquable" et "Excellent":

| CSS | Nbre Unités/ERL | Nbre Equipes | Avis global | |
|---------------|-----------------|--------------|---------------------|-------------------|
| | | | Quota "Remarquable" | Quota "Excellent" |
| CSS1 | 9 | 66 | 10 | 23 |
| CSS2 | 9 | 41 | 6 | 14 |
| CSS3 | 16 | 81 | 12 | 28 |
| CSS4 | 9 | 97 | 15 | 34 |
| CSS5 | 10 | 67 | 10 | 23 |
| CSS6 | 22 | 76 | 11 | 27 |
| Total: | 75 | 428 | 64 | 150 |

A noter qu'une équipe peut être Remarquable au niveau global si par exemple seul l'item Réalisations est noté Remarquable - Une équipe ne nécessite pas d'avoir tous ses items "Remarquable" pour être notée globalement « Remarquable ».

Classement des équipes :

Les équipes notées « Remarquable » ne sont pas à classer (rappel de 15% maximum).

Un **classement de toutes les autres équipes** (comprenant les 35% d'Excellent) est demandé en se basant sur l'avis global de chacune: elles sont à classer par groupe de 5% au maximum de l'effectif global.

Transmission au porteur de projet d'unité après validation du Président :

Une version du tableau de synthèse-CSS de chaque équipe est transmise au porteur de projet de l'unité afin de lui permettre de répondre aux commentaires et aux éventuelles questions posées lors de son audition.

Cette version ne comportera pas le type d'appréciation de chaque item ni le classement de l'équipe.

3/ La phase d'audition du porteur de projet

Au cours de la phase d'audition par le comité ad hoc (membres de CSS-membres du CS), un **Tableau de synthèse-Audition** est à renseigner pour permettre à l'issue de la présentation du porteur du projet d'Unité de modifier les appréciations si nécessaire en argumentant les changements.

4/ La phase d'évaluation des unités par le CS

La cellule MIB du DESP fournit aux membres du CS une analyse bibliométrique globale qui tient compte des réseaux de collaborations entre les équipes et du positionnement international. Seront également fournies des données par rapport à l'environnement local.

La **Fiche de synthèse du CS** comporte :

- les remarques vis à vis de l'évaluation des CSS et l'avis du comité d'audition,
- les recommandations supplémentaires concernant l'unité et/ou les équipes
- l'avis sur le regroupement d'équipes, la gouvernance, les collaborations internes,
- l'adéquation des projets de l'unité avec la politique scientifique de site

Le CS émet un avis global sur la labellisation de l'Unité et des équipes qui la compose.

Pr Fabrice Chrétien
Directeur du DESP

